



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial

**ARRETE PREFECTORAL PORTANT COMPOSITION DU
COMITE LOCAL DE COHESION DU TERRITOIRE**

Le préfet du Calvados,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de cohésion des territoires ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de cohésion des territoires ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} octobre 2020 instituant le comité local de cohésion du territoire ;

VU les propositions de l'Union Amicale des Maires du Calvados communiquées par courrier du 18 septembre 2020 ;

VU les propositions du Conseil Régional de Normandie communiquées par mail du 10 septembre 2020 ;

VU les propositions du Conseil Départemental du Calvados communiquées par courrier du 23 septembre 2020 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados ;

A R R E T E

Article 1 :

Le comité local de cohésion du territoire du Calvados est composé de 4 collèges, désignés ci-après pour une durée de 3 ans.

Sont désignés pour ces collèges :

Collectivités territoriales

Représentants des communes

- Titulaire : Mme Sophie de GIBON, maire de Canteloup,
- Suppléante : Mme Sophie GAUGAIN, maire de Dozulé.

- Titulaire : M. Patrick LERMINE, maire de Cresserons,
- Suppléante : Mme Genevieve WASSNER, maire de Cernay.

- Titulaire : M. Pierre MOURARET, maire de Dives-sur-mer,
- Suppléant : M. Christian GUIOT, Maire adjoint du Breuil-en-Auge.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

- Titulaire : M. Joël BRUNEAU, président de la CU Caen-la-mer,
- Suppléante : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, vice-présidente de la Cdc Pays de Falaise.

- Titulaire : M. Marc ANDREU SABATER, président de la Cdc Intercom de la Vire au Noireau,
- Suppléante : Mme Régine CURZYDLO, vice-présidente de la Cdc Coeur Côte Fleurie.

- Titulaire : M. François AUBEY, président de la CA Lisieux Normandie,
- Suppléante : Mme Nathaly MONROCQ, vice-présidente de la Cdc Val Es Dunes.

Union amicale des maires

- Titulaire : M. Olivier PAZ, président.

Conseil départemental du Calvados

- Titulaire : M. Jean-Léonce DUPONT, président du conseil départemental, co-président,
- Suppléante : Mme Sophie SIMONNET, conseillère départementale du canton de Caen 1.

Conseil régional de Normandie

- Titulaire : M. Hervé MORIN, président du conseil régional,
- Suppléant : M. Serge TOUGARD, conseiller régional.

Services déconcentrés de l'Etat

- le directeur départemental des territoires et de la mer – DDTM – délégué territorial adjoint,
- les directeurs départementaux chargés de l'emploi et de la cohésion sociale,
- le directeur des services départementaux de l'éducation nationale – DSDEN,
- le directeur départemental des finances publiques DDFIP.

Etablissements publics de l'Etat

- la directrice générale de l'agence régionale de santé – ARS,
- le directeur de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – ADEME,
- le directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- le directeur de l'établissement public foncier de Normandie,
- le directeur de pôle emploi,
- le directeur du CEREMA.

Autres organismes

- la directrice régionale de la banque des territoires,
- le directeur de la caisse d'allocations familiales,
- le directeur de l'AUCAME,
- le directeur de CAUE,
- le directeur de la CALMEC.

Les parlementaires peuvent assister au comité local de cohésion des territoires à leur demande.

Article 2 - le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le 20/10/2020

Le préfet



Philippe COURT

